



Une mobilisation victorieuse pour les agent·es de l'accueil du SIP Prado !

Le 28 mai 2026

Lettre à nos collègues de l'accueil du SIP PRADO

Accompagné·es par la CGT, vous avez lancé un droit d'alerte le 17 avril 2026.

« L'alerte concerne (...) l'équipe d'accueil au sein du hall de réception du SIP Prado. (Guichets, accueil 1er niveau, voltigeurs, aide PLSU). Les agent·es de l'accueil du SIP Prado sont désormais en état de vulnérabilité :

- avec un risque psycho-social sévère induit par l'absence de prise en compte de la conflictualité malgré les fiches de signalements déposées sur l'application Signalfip*
- une charge mentale de plus en plus difficile à supporter : menaces de mort, insultes*
- une exposition aux risques d'agression physique de la part de redevables d'amendes alors que la Trésorerie Amendes des Bouches-du-Rhône (TA 13) peut recevoir les redevables en toute sécurité car équipée d'un guichet sécurisé de type GAHU. »*

Une enquête a réuni l'administration et la CGT. Un désaccord a été constaté sur la réalité du danger entre les représentant·es CGT – porteurs du droit d'alerte des agent·es et de leurs revendications - et la Drfip 13.

La Drfip 13 a refusé de reconnaître la réalité des risques psycho-sociaux (à la CGT nous préférons risques psycho-socio-organisationnels du travail) et leur causalité directe : la réception d'usagers des amendes et l'impossibilité des agent·es du SIP de leur répondre.

La CGT a porté la revendication des agent·es du SIP Prado : le maintien de l'ouverture 3 demi-journée de l'accueil de la TA 13 pendant et après la campagne déclarative.

La formation spécialisée a donc été réunie en urgence pour donner un avis, à défaut d'accord sur la réalité du danger ou les mesures à prendre. La Drfip 13 a campé sur ses positions malgré la démonstration des agent·es d'accueil « experts » nommés par la CGT. Le désaccord était sérieux et persistant. L'inspection du travail pouvait être saisie.

Avec 3 voix (CGT et CFDT) pour la saisie de l'inspection du travail et 3 abstentions (Solidaires), d'aucuns auraient pu penser que ce droit d'alerte finissait en eau de boudin , et qui sait, s'en réjouir.



Loin de se résigner, la CGT Finances publiques 13 a continué à agir.

- Nous avons participé à deux rencontres en préfecture pour alerter d'une part le conseiller social du ministre Amiel et d'autre part avec préfecture lors d'une réunion interprofessionnelle avec l'union départementale des syndicats CGT 13 (avec les CGT Poste, GPMM, Energie, retraité·es...).
- Nous avons également rencontré des acteurs locaux qui défendent l'égalité d'accès au service public.
- Nous avons fait le lien (prévention primaire) entre

l'absence de fiches de signalement d'agent·es du SIP et la période d'ouverture

provisoire du guichet amendes pendant la campagne déclarative.

- En préfecture, comme en CSAL et en CSAL FS, vos élu-es CGT ont rappelé que les 3 principes fondamentaux du service public étaient remis en cause : l'égalité d'accès, la continuité et l'adaptabilité.

Nous avons dit et redit que la fermeture au public de la 3ème trésorerie Amendes de France était un fiasco. Nous souhaitons l'exprimer et porter les revendications auprès de la Directrice Générale lors de sa venue annoncée fin mai mais depuis annulée.

- Enfin en GT national Amendes, la CGT a relayé l'alerte et le déni de la Drfip 13 face aux risques qu'elle faisait supporter à nos collègues du SIP Prado.

Ce 28 mai au matin, par message adressé aux élu-es du personnel, Mme la Directrice régionale a décidé d'une nouvelle expérimentation : le maintien de l'ouverture 3 demi-journées de l'accueil du public à la TA 13 jusqu'au 31/12/2026.

Une des revendications majeures des agent-es du SIP Prado, de l'accueil mais pas que, est satisfaite.

Que faut-il en retenir ?

L'annonce est rédigée en langage administratif, usant d'une rhétorique laissant accroire qu'il s'agit d'une « nouvelle expérimentation », que les agent-es du SIP n'ont rien à voir là dedans puisqu'il s'agirait « de la recherche permanente d'amélioration de l'accueil des usagers en matière d'amendes » (...) dans le cadre d'une expérimentation qui se déroulera à partir de la semaine prochaine jusqu'au 31/12/2026. Ces modalités sont les suivantes : - accueil physique sans rendez vous : 3 après midi par semaine (lundi, mercredi, vendredi) de 13 h 30 à 16 h00 ».

Nous n'ironiserons pas sur une expérimentation qui consiste à faire la moitié de ce qui a pu se faire pleinement avant et de manière temporaire pendant.

La communication de la Drfip 13 souhaite bien sûr invisibiliser le droit d'alerte des agent-es du SIP Prado, et ce faisant, considérer comme nul et non avvenu l'alerte sur les risques psycho-socio-organisationnels du travail lancée par l'équipe d'accueil, RPS dont est responsable l'employeur.

Mais nous n'oublions pas et nous n'oublierons pas.

Enfin, cher·e collègue, te dire que sans toi qui as signé le droit d'alerte, sans toi qui as eu la confiance des agent-es pour assister en expert au CSAL FS, sans l'unité qui a été la vôtre, sans cette solidarité professionnelle et ce soutien collectif à la mobilisation, rien n'aurait été possible.

Et la CGT Finances publiques 13 est fière d'avoir été à tes côté, à vos côtés, du début jusqu'à maintenant. Nous le serons à nouveau demain.

Le travail a plusieurs visages et la CGT a le vôtre.

Bravo !

**P/la CGT Finances publiques 13
Christel, Maryline, Fred**